



Règlement Intérieur de l'Ecole

2026-2027

Bien vivre ensemble,
dans le respect de chacun,
pour le bonheur de tous.

Entrée et sortie des élèves

Voir tableau récapitulatif des horaires à la fin du document.

Les enfants et leurs parents sont tenus de respecter strictement les horaires d'entrée et de sortie. Les élèves d'élémentaire sortant seuls (du CE2 au CM2) ou avec une personne autre que leurs parents doivent avoir une autorisation parentale dans le carnet de correspondance.

Un local à trottinettes est à votre disposition à l'entrée de la rue de Koufra, **réservé aux familles habitant à plus de 500 m**. Les trottinettes doivent être marquées, celles à deux roues, rangées pliées. Les casques marqués restent accrochés aux trottinettes et non aux porte-manteaux. **Pas de vélos, ni de draisienues.**

Les poussettes des petits frères et sœurs sont **interdites dans les cours et les couloirs**.

Le casier à trottinettes côté élémentaire reçoit les trottinettes **pliées et marquées des enfants habitant à plus de 500 m du CP au CE2**. Les trottinettes des élèves de CM1 et CM2 sont accrochées dehors avec un cadenas. Il est interdit de descendre la rampe en roulant. Aucune trottinette ne doit trainer dans le passage.

L'école n'est pas responsable des vols et échanges de trottinettes.

Il est **strictement interdit** de faire de la trottinette dans la cour de l'école pour des raisons de sécurité. Les trottinettes non récupérées aux vacances seront données à des associations.

Sécurité

Un adulte de l'école est présent à chaque entrée pour assurer l'accueil des élèves. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école sans autorisation. L'entrée administrative se fait uniquement par l'accueil au 54-56, rue de l'ancienne mairie où un badge sera remis aux personnes autorisées à circuler temporairement dans l'enceinte de l'établissement.

Un badge spécifique sera délivré aux personnes venant chercher les enfants en maternelle. Il doit être présenté à chaque passage au personnel surveillant l'entrée. **Il est interdit aux adultes de traverser les cours de récréation.**

Il n'est pas permis de remonter chercher du matériel oublié une fois la classe descendue pour la sortie.

En tant que parents, évitez les attroupements devant l'école et ne stationnez pas sur la chaussée afin d'éviter tout embouteillage. Merci de respecter les interdictions de stationnement de la préfecture (barrières). **Les triporteurs ne doivent pas être garés dans la rue de Koufra**. Un espace suffisant peut les accueillir devant le portail Morizet.

Merci de signaler à l'établissement tout comportement ou objet suspect.

La vigilance et la sécurité sont l'affaire de tous.

En plus des exercices d'alerte incendie, des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) seront réalisés dans l'année. Ils permettent aux enfants comme aux adultes d'acquérir les réflexes adaptés selon le type de risques.

Le PPMS prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête...), technologique (nuage toxique...) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Les animaux doivent rester à l'extérieur de l'enceinte de l'école.

Nous rappelons aussi que **le tabac est strictement interdit (y compris les cigarettes électroniques)** dans l'établissement que ce soit dans les lieux couverts ou non couverts, même les jours de fête, depuis le décret du 29 mai 1992.

Correspondance entre l'école et les familles

Vous trouverez un maximum de renseignements et informations utiles sur le site de l'école : www.sfab.fr

Ecole Directe est le canal de correspondance privilégié entre l'école et les familles.

Chaque parent doit avoir et gérer son propre compte Ecole directe (login et mot de passe valides toute la scolarité à SFA). La messagerie Ecole directe doit être consultée quotidiennement.

Pour les élèves d'élémentaire, le cahier de correspondance sera utilisé pour communiquer sur la vie quotidienne. Merci de signer l'autorisation de sortie figurant sur la page de couverture.

Les informations venant de l'école doivent être lues et **signées** par les parents.

Assiduité, retards et absences

Vous veillerez à **respecter les horaires d'entrée et de sortie** de manière à ce que les enfants arrivent à l'heure afin de leur éviter toute anxiété inutile.

En cas d'absence, les parents avertissent le secrétariat par mail avant 9H00 : accueil@sfab.fr

Les nom, prénom et classe de l'élève devront figurer dans l'objet du mail.

L'assiduité scolaire étant obligatoire, les départs anticipés et les retours différés **sont interdits**. **L'organisation des absences pour rééducation (orthophonie, psychomotricité...) et suivis médicaux hospitaliers se fait en concertation avec l'équipe de l'école au cas par cas.**

Les vendredis de veille de vacances, les cours se terminent à 16H30 pour tous. L'étude et la garderie ne sont ni assurées ni facturées.

Objets de valeur

Il est vivement déconseillé aux élèves d'apporter des objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte.

Les téléphones portables et autres objets électroniques sont interdits. Seules les montres à **aiguilles** sont autorisées.

Santé et assurance

Pour travailler dans de bonnes conditions et éviter toute contagion, **votre enfant viendra à l'école en bonne santé.**

En cas de problème survenu dans l'établissement, vous serez immédiatement prévenus, d'où

l'importance de nous transmettre des coordonnées bien à jour et de remplir consciencieusement le questionnaire médical donné en début d'année.

En l'absence d'infirmière, **nous ne pouvons pas donner de médicaments**, sauf dans le cadre d'un PAI, avec une ordonnance.

Merci de vérifier régulièrement la tête de votre enfant afin d'éviter toute propagation des poux.

Les rendez-vous médicaux sont pris hors temps scolaire. Si vous y êtes contraints, alors vous respecterez les horaires suivants :

- Rdv le matin : matinée d'école entièrement manquée, arrivée à 13H25 par l'accueil
- Rdv l'après-midi : départ de l'école à 12H00 par l'avenue Morizet, demi-journée de l'après-midi entièrement manquée, retour le lendemain

L'école a souscrit une assurance globale : la Mutuelle Saint-Christophe. Elle est obligatoire pour tous les élèves et complète votre assurance en responsabilité civile. Elle couvre votre enfant s'il est victime d'un accident corporel.

Travail scolaire

Le travail scolaire demandé par les enseignants doit être fait sérieusement, et de manière assidue. Un système de sanctions peut être mis en place selon la classe (voir cahier de correspondance).

Les cahiers sont signés chaque semaine par les parents. Les bulletins de notes sont donnés une fois par trimestre en élémentaire.

Les livrets de compétences sont donnés deux fois par an en maternelle.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

L'APC a lieu une heure par semaine. Cette heure est ajoutée au temps scolaire. Les élèves ne participant pas aux APC sont pris en charge par la bibliothécaire. Ce temps privilégié avec l'enseignant permet d'aider ponctuellement les élèves rencontrant une difficulté dans une matière ou de mener un projet pédagogique.

Tenue vestimentaire

Une tenue correcte (propre et en bon état) et appropriée est exigée en toutes circonstances (pas de vernis, pas de tatouages, pas de bijoux). **Les cheveux longs sont attachés.** Il convient de rester vigilant concernant les bretelles, la hauteur des tee-shirts, des shorts et des jupes.

En élémentaire, **le tee-shirt de l'école est obligatoire pendant le cours de sport** et peut être utilisé comme signe de reconnaissance pour les sorties scolaires.

En maternelle, le **port du tablier de l'école**, propre et en bon état est **obligatoire**. En dehors des commandes de fin d'année, vous pourrez en acheter à l'accueil. Nous vous invitons à privilégier les tenues pratiques qui favorisent l'autonomie (pas de salopettes, pas de lacets, pas de ceinture, pas de vareuses, pas d'écharpes...).

Pour tous les élèves, les pieds doivent être bien maintenus dans les chaussures : ni tongs, ni mules.

Les vêtements égarés sont placés dans des bacs prévus à cet effet et sont exposés à chaque veille de vacances. Ceux qui ne sont ni marqués ni réclamés sont donnés à une œuvre caritative. **Il est fortement recommandé de marquer tous les vêtements.**

Education physique et sportive

- **Tenue de sport à partir du CP**

Tee-shirt de l'école, short ou jogging, chaussures de sport (privilégier les « scratches »). **En CM2, les élèves apportent leur tenue dans un sac marqué.** Ils se changent à l'école. Les enfants de CM2 ayant cours d'EPS à 8H30 arrivent en tenue de sport, mais prévoient des vêtements et des chaussures de rechange.

- **Absence au cours d'EPS**

Un certificat médical est à remettre à l'enseignant pour justifier toute absence prolongée au cours d'EPS.

- **EPS en maternelle**

Les jours de sport, les enfants portent un jogging et des baskets à scratch.

- **Piscine CP-CE1**

Les cours de piscine font partie intégrante du programme de l'Education Nationale. Les élèves ne peuvent en être dispensés que sur prescription médicale.

Tenue : maillot de bain, bonnet, serviette, le tout marqué au nom de l'enfant.

Demi-pension

La demi-pension est un **service** proposé aux familles que nous avons le souci d'améliorer constamment. Elle comprend le repas servi aux enfants, mais aussi la surveillance et l'entretien des locaux. La mairie de Boulogne participe aux frais de demi-pension des enfants boulonnais par le dispositif BBRest (inscription par les familles directement sur le site de la mairie à l'automne).

L'inscription à la cantine se fait à la rentrée. Elle est annuelle. Les modifications exceptionnelles sont possibles deux fois dans l'année : **avant les vacances de Noël et de printemps. Envoyer un mail : accueil@sfab.fr**

Pour les inscriptions occasionnelles, des tickets repas sont disponibles au secrétariat, (11 € l'unité, paiement en chèque ou espèces). L'enfant le remet à son enseignante le jour où il déjeune à la cantine.

Exception : l'inscription à la cantine du mercredi est annuelle. Il n'y a pas de changement en cours d'année ni de repas occasionnel au ticket le mercredi.

Pendant la pause méridienne, les enfants doivent adopter un comportement respectueux, éviter tout gâchis alimentaire et débarrasser leur plateau correctement.

Récréation

Les élémentaires disposent de 15 minutes de récréation le matin et l'après-midi, les maternelles d'une demi-heure. Ils sont placés sous la surveillance d'adultes **auxquels ils doivent s'adresser en cas d'incident.**

A la sonnerie, les élèves se rangent sur l'emplacement prévu pour leur classe, se déplacent dans le calme et retournent en classe en rang afin d'arriver dans de bonnes conditions pour travailler.

Des zones de jeux et des zones calmes ont été définies pour assurer des récréations sereines.

Elles doivent être respectées par les enfants.

Les petits jeux de cartes sont autorisés, mais ils ne doivent pas faire l'objet d'échanges, trop souvent source de disputes (pas de Pokémon et assimilés, jeux vidéo...). Les ballons en mousse sont autorisés **quand le sol de la cour est sec** et quand il n'y a pas trop d'enfants en récréation (interdits de 13H15 à 13H30 et de 16H30 à 16H45).

Les balles et les ballons sont fournis par l'école et ne doivent pas être rapportés de la maison.

Les jeux dangereux sont interdits. L'enfant est sanctionné et les parents sont avertis. Les petits jouets personnels sont proscrits (balles dures, figurines...).

Garderie et étude

La garderie en maternelle a lieu de **16H30 à 17H30**. Pour les élèves de PS, elle est déconseillée, le temps de présence étant alors très long pour des enfants de 3 ans.

L'étude du CP au CM2 a lieu de **16H45 à 17H45**.

Pour les inscriptions occasionnelles à l'étude ou la garderie, des tickets sont disponibles au secrétariat au prix de 11 € (chèque ou espèces).

A la sortie des cours à 16H30, les enfants ont une pause de 15 minutes pour se détendre, aller aux toilettes et prendre le goûter **fourni par les familles.**

L'étude ne dispense pas les parents d'une vérification du travail de leur enfant et de la signature des cahiers.

A 17H30, la sortie se fait rue de Koufra pour tous les élèves de maternelle.

A 17H45, la sortie se fait avenue André Morizet pour tous les élèves d'élémentaire.

Merci de veiller à bien respecter ces horaires.

Comportement

En toute circonstance et avec tous les membres de la communauté, enfants et parents adoptent une attitude correcte, respectueuse envers les autres, le matériel et le projet éducatif. Chacun participe à la réalisation du bien commun envers l'école et envers la communauté éducative.

Les enfants prendront connaissance et respecteront les règles de vie instaurées ensemble en classe ainsi que les différents règlements : cour, cantine, bibliothèque. Ils seront sanctionnés en

cas de non-respect de ces règles, proportionnellement à la gravité de leurs actes (sanction, avertissement, exclusion), soit par les enseignants, soit par les surveillants, soit par le chef d'établissement.

Nous demandons aux familles de faire confiance à l'équipe éducative et de ne pas essayer de régler entre elles les conflits qui peuvent naître entre les enfants. L'école a choisi la Méthode de la Préoccupation Partagée, préconisée par l'Enseignement Catholique pour la prise en charge des situations conflictuelles entre les enfants.

Contacts

54-56, rue de l'ancienne mairie
92100 Boulogne-Billancourt
01 48 25 69 73

Pour toute communication, toujours indiquer **le nom, prénom et classe de votre enfant en objet du mail.**

accueil@sfab.fr

compta@sfab.fr

assistantedirection@sfab.fr

direction@sfab.fr

Le Chef d'Etablissement reçoit sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 8H15-18H00

Mercredi : 9H00-12H00

Code RNE : 0921383 D

Les horaires 2026-2027

Horaires (L, Ma, J, V)	Maternelle 4 bis, rue de Koufra	Elémentaire 75, avenue André Morizet
Ouverture des portails	8H20-8H40 : accueil	8H15-8H25 : accueil et montée des élèves en classe
Début des cours du matin	8H45	8H30
Fin des cours du matin	12H00 : portail Morizet pour tous les élèves (maternelle et élémentaire)	
Retour des externes après le déjeuner	13H25 : accès unique par l'accueil 54-56, rue de l'ancienne mairie pour tous les élèves (maternelle et élémentaire)	
Début des cours de l'après-midi	13H25 : sonnerie et formation des rangs 13H30 : début des cours en classe	
Fin des cours de l'après-midi	16H20	16H30 Sortie des CM2 par l'accueil
Ouvertures des portails	16H20-16H30	16H30-16H40
Retard des adultes	A 16H30 : les enfants seront adressés à la garderie (qui sera facturée) et sortiront à 17H30	A 16H45 : les enfants seront adressés à l'étude (qui sera facturée) et sortiront à 17H45
Etude, ateliers ou garderie	16H30-17H30 Sortie à 17H30	16H45-17H45 Sortie à 17H45 Fermeture du portail à 18H00 précises
Le mercredi		
Horaires spécifiques	Accès unique par le portail Morizet	
Ateliers ou étude du matin	8H45-9H00 : récré 9H00-10H15 : atelier ou étude 10H15-10H30 : récré et ouverture du portail Morizet 10H30-11H45 : atelier ou étude 11H45 : récré / sortie au portail Morizet	
Pause méridienne	12H00-13H00 : déjeuner L'inscription est annuelle : pas de ticket ni de changement en cours d'année 13H00 : sortie des demi-pensionnaires	
Atelier Multisport de l'après-midi	13H15-13H30 : ouverture du portail Morizet 13H30-16H15 : atelier multisport 16H15 précises : sortie au portail Morizet	